PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du 22 avril 2024

 $\frac{Pr\acute{e}sents:}{Pierre; ALBERT Adeline; BORDIER Renaud; DOLIN Anne; GALLARD David; NEVEU Linda;}$

PAITRAULT Magali

Excusés : FERGEAU Paquita, FICHET Stéphane, PAILLAT Catherine

Secrétaire de séance : FRANCOIS Jean-Pierre

Date de la convocation : 17 avril 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
- 2. Délibération avenant de travaux n°2 marché de la Maison d'Assistantes Maternelles
- 3. Délibération désherbage bibliothèque
- 4. Délibération attribution de subvention au Foyer socio-éducatif du collège de Thénezay
- 5. Compte rendu des différentes commissions
- 6. Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Approbation du P.V. de la séance du 25 mars 2024 à l'unanimité.

2 - Délibération avenant de travaux n°2 - marché de la Maison d'Assistantes Maternelles

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2194-1,

Vu la délibération n° 23/061 du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 relative à l'attribution des marchés de travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles pour un montant global de 221 300,00€ HT,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications sont à apporter sur les travaux de gros œuvre prévus au marché de la Maison d'Assistantes Maternelles. Il convient de :

- Retirer les prestations suivantes de l'ancien devis : installation de bureaux, installation de vestiaires de chantier, installation d'une aire de stockage, la démolition de cloisons, la dépose de menuiseries extérieures, le bouchage d'ouverture extérieure pour un montant de 6497,04€ HT
- Ajouter au nouveau devis : l'équipement base de vie, la démolition du conduit de cheminée, la démolition du mur parpaing dans la salle de change, le bouchage d'une ouverture suite à la démolition du barbecue scellé, la modification de dimension d'un linteau, l'ajout d'un regard de tringlage et d'une traversée de mur pour un montant de 4488,75€ HT.

Considérant que les modifications de faible montant citées ci-dessus doivent être intégrées au lot 3 Gros œuvre et nécessitent l'établissement d'un avenant.

Considérant l'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché (-0.90% du montant HT initial du marché) :

Lot 3 – Gros œuvre

Montant initial du lot : 57 600,00€ HT
Montant de l'avenant n°1 : 2 008,29€ HT
Nouveau montant du lot : 55 791,71€ HT

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune de la Ferrière-en-Parthenay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De conclure l'avenant n°2 au lot n°3 Gros œuvre du marché de la Maison d'Assistantes Maternelles.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ladite décision.

3 - Délibération désherbage bibliothèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique

documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, la personne chargée de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie) Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document Suppression des fiches
- Donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses
 lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes
 récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.
 Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
 Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame BERTIN Monique, adjointe au Maire responsable de la bibliothèque en mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

4 - Délibération attribution de subvention au Foyer socio-éducatif du collège de Thénezay

Vu la demande d'aide financière sollicitée par le Foyer Socio-Educatif du collège Jean de la Fontaine de Thénezay pour différentes activités proposées aux élèves dans le but de leur permettre d'avoir accès à la salle du foyer pendant la pause méridienne pour : se détendre, écouter de la musique, faire des jeux de société, baby-foot, billard, et divers ateliers (bien-être, tricot, multisports, self défense, maths, écritures...).

Après examen et évaluation de la situation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide de 95 euros (5 euros/élève pour les 19 enfants de la commune).

5 - Compte rendu des commissions

Personnel

Suite à l'arrivée de 2 nouveaux agents fin 2023, la commission du personnel s'est réunie le 9 mars pour mener le travail de réflexion quant à la revalorisation du régime indemnitaire des agents. Le travail a mené sur l'étude des points suivants : IFSE, CIA, Action sociale, Prévoyance, Mutuelle. Le tableau de synthèse et l'organigramme sont présentés et validés par le Conseil. La saisine du CST (Comité Social Territorial) va donc être effectuée afin qu'il formule son avis sur la proposition de délibération qui pourra ensuite être validée par le conseil municipal dans une prochaine séance.

Cœur de bourg

Dans le cadre du dispositif « Village d'avenir », une seconde visite des lieux a été effectuée le 11 avril avec les architectes d'Etat accompagnés par le CAUE et la DDT. Cette visite a permis de réinterroger les choix architecturaux réalisés par les bureaux d'études qui ont été présentés sur la dernière version de l'aménagement.

La commune a notamment évoqué son souhait initial d'avoir une halle centrale qui avait été écartée au fil des scénarios.

Les architectes d'Etat confirment l'intérêt architectural de travailler à conserver une partie du bâtiment métallique actuel et que par exemple la structure pourrait être réaménagée en halle couverte sur une partie et végétalisée sur l'autre. Ce bâti mêlerait conservation de l'histoire du lieu et originalité de reconversion. Il est conseillé à la commune de s'interroger sur la nécessité de raser certains bâtis en pierre au niveau de la Vieille Place qui ont une forme architecturale qui confère une ambiance au lieu et que des constructions modernes ne peuvent ramener.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Le gros œuvre est terminé, la pose des fenêtres est prévue courant mai. La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 16 mai.

SDAL

Une réunion de lancement des études du SDAL a été organisée par le SIEDS le 17/04. La présentation a été effectuée par Yann ROZIER de la société NOCTABENE missionné pour cette étude de l'éclairage public.

Il débute ses visites à compter du jeudi 18 avril sur les communes.

Prévisionnel:

- Réunion en visio fin mai pour présenter le diagnostic des communes ainsi que les préconisations d'éclairement
- Réunion en mairie fin juin pour la présentation du programme d'investissement

Ilot Mandin

Depuis le décès du propriétaire en décembre 2023, différents échanges ont eu lieu avec la famille afin qu'une solution durable soit apportée pour ce bien qui pose problème au voisinage depuis de nombreuses années.

Cet ilot est composé d'une maison en ruine et d'un terrain qui a été défriché par la famille le 08/04. Un rendez-vous a eu lieu avec les consorts MANDIN le 19/04 à 18h afin de faire un point de situation et lancer une éventuelle négociation d'acquisition par la commune.

Au vu de la dette annoncée et des frais à régler dans le cadre de la succession, la famille souhaiterait que le prix de vente couvre ces frais. La proposition de vente de 13 000 € est-elle jugée acceptable par le Conseil Municipal ? Aucune décision n'est arrêtée, la réflexion est lancée et sera rediscutée lors d'un prochain conseil municipal.

Travaux cabanon 3, route de la Forêt

Le projet est de reculer la façade d'un peu plus d'1m afin que le trottoir puisse permettre le passage des piétons et également d'améliorer la visibilité des riverains qui sortent de l'impasse. Les discussions et les réflexions d'aménagement ont débuté au printemps 2022 (à la suite de l'acquisition du bien) par une étude réalisée par iD79 et le CAUE.

3 entreprises de maçonnerie ont été consultées et sont venues sur place, 2 devis ont été reçus :

- EGDC : Modification de façade et maçonnerie seulement pour 26 025,42€ ttc
- Johan MOULIN : Modification de façade, maçonnerie, enduits, menuiseries : 16 740,89€ ttc et Charpente, couverture, gouttières : 6 139,46€ ttc pour un total de 22 880,35€.

Le devis de l'entreprise Johan MOULIN a été retenu.

Devis Point à temps automatique

Demande de devis pour 12 tonnes – 3 entreprises ont été sollicitées (Ets COLAS, BORDAGE et EUROVIA). L'entreprise COLAS a été retenue pour 1 050 € HT la tonne.

Voirie

La DIRCO débute des travaux de réfection de chaussée sur la RN149 en juin/juillet sur 3km entre le carrefour du château d'eau et la limite 79/86.

Retour des chiffres de trafic durant les manifestations agricoles de janvier/février où l'autoroute a été fermé et le trafic redirigé vers la RN149 :

N-1	Durant manifestations	
7300 véh./jour	10 400 véh./jour	+43%
30% de PL	47% de PL (pointe à 209 PL sur 1h)	+17% de PL

<u>Jeu</u>nesse

Argent de poche : Participation de 8 jeunes répartis sur 2 semaines pour un total de 38 ½ journées effectuées sur 60 délibérées. Reste 22 ½ journées pour les vacances d'été.

Ecole

Inauguration de la fresque du préau le 31 mai

Communication - Animation

Décos « jeux olympiques » - réalisation en cours

Préparation du 13 juillet :

Feu d'artifice (Ets FILLON) : 2 800€ avec prestation de tir.

Achat repas auprès de BEAU Damien : moules/frites : 10,50€/adulte et 7€ pour les enfants auquel il faut ajouter quelques dépenses (dessert...) pour un prix de revient à 13,20€ pour les adultes Proposition des tarifs de vente :

repas adulte et enfant (commune) : 5€ repas adulte hors commune : 15€ repas enfant hors commune : 7€

Projection d'un film :

Maxence Lamoureux et Marion Fernandez proposent une projection documentaire, comme à l'époque où ils habitaient encore la commune avec l'événement « Le P'tit Film Docu ». Le film proposé s'intitule Sur les chemins du Poitou secret.

Réalisé l'an dernier, il a été projeté deux fois : sur Benassay et à St Marc la Lande où il a reçu un très bon accueil. C'est un film à mi-chemin entre le documentaire et la fiction qui invite le spectateur à découvrir le patrimoine naturel de nos régions en suivant l'ancien itinéraire touristique des chemins du Poitou secret. On y découvre aussi les légendes de nos territoires : le cheval mallet, la goule de Poitiers, la serpe de Niort, la chasse Gallery...

Avis favorable de la commission pour une projection courant octobre à la salle des fêtes.

6 - Questions diverses

Agenda

26/04 à 20h30, AG Scène d'en Faire (Monigue représentera la commune)

28/04 à 11h, à La Peyratte, cérémonie de commémoration de la déportation

08/05 à 10h, cérémonie à La Ferrière et à 11h30 à Saurais (Monique représentera la commune au repas)

12/05, Vide greniers du Comité d'animations

14/05 à 18h30, à Thénezay, Créa Gâtine présente son projet social

18 et 19/05, parking poids lourds, exposition de poids lourds décorés organisée par l'association Nuts motors

24/05 à 19h, AG de Créa Gâtine

25/05 Arbre de mai du Comité de Jumelage à La Ferrière

26/05 matinée, au stade, 17e randonnée de l'APE

27/05 à 20h30, CM

06/06 à 10h, salle des fêtes, le PETR organise une réunion sur le "Guide pratique de gestion des haies de Gâtine"

Fin de séance à 23h30

Le Maire, CLEMENT Guillaume Le secrétaire de séance, FRANCOIS Jean-Pierre